



CALENDRIER À CONSERVER COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Municipalité de Saint-Charles-Borromée
370, rue de la Visitation, Saint-Charles-Borromée QC J6E 4P3
Tél.: 450 759-4415 | Fax: 450 759-3393
info@st-charles-borromee.org | www.st-charles-borromee.org

Mot du maire

Madame,
Monsieur,

Depuis janvier 2016, plusieurs changements ont été effectués en ce qui concerne les collectes de matières résiduelles. Petit à petit, nous avons tous réussi à nous adapter.

Au cours de la dernière année, ces changements apportés ont permis d'obtenir de bons résultats. En effet, 970 tonnes de déchets ont été détournés de l'enfouissement pour être redirigés vers la récupération et le compostage. C'est une diminution de 33 %, qui classe maintenant

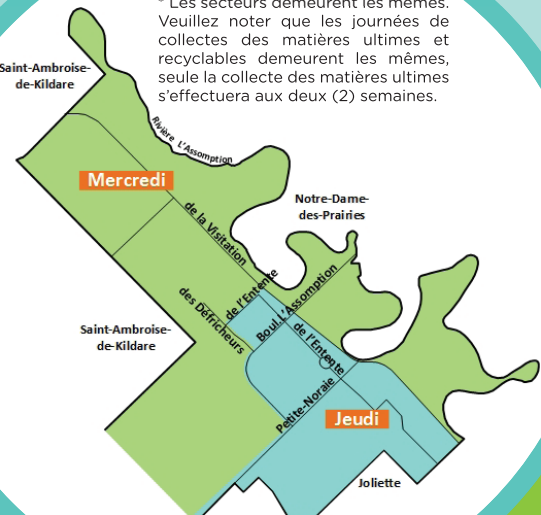
notre municipalité première à travers la MRC de Joliette. Encore une fois, nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Nous avons produit le calendrier des collectes pour l'année 2017. Conservez-le afin de vous y référer. Nous vous invitons à communiquer avec nous pour toute question ou tout commentaire.

Le maire,

André Hénault

* Les secteurs demeurent les mêmes. Veuillez noter que les journées de collectes des matières ultimes et recyclables demeurent les mêmes, seule la collecte des matières ultimes s'effectuera aux deux (2) semaines.



Collecte des matières organiques

Les résidus de table et les résidus verts sont ramassés à raison d'une collecte par mois **jusqu'en mars** et d'une collecte par semaine **d'avril à novembre**. La Municipalité de Saint-Charles-Borromée distribue les bacs bruns nécessaires à cette collecte.

Les propriétaires de nouvelles résidences et de nouveaux commerces qui désirent obtenir un bac brun pour les matières organiques ou un bac bleu pour la récupération doivent en faire la demande auprès de l'hôtel de ville.



Collecte du gazon et des feuilles

La collecte du gazon et des feuilles s'effectue le **mardi** en même temps que la collecte des matières organiques. La fréquence des collectes variera selon les saisons.

Le gazon et les feuilles peuvent être ramassés en tout temps dans le bac brun. Le gazon et les feuilles disposés dans des sacs de couleur claire seront collectés seulement lors de jours de collecte du gazon et des feuilles prévus au calendrier. Sont exclus les arbres, arbustes morts, terre et roches.



Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)

La collecte des produits dangereux, soit peinture, vernis, batteries, piles, etc. se fera dans notre municipalité le **samedi 3 juin**, de 9 h à 16 h, au garage municipal situé au 570, rue de la Visitation à Saint-Charles-Borromée. En dehors de cette date, vous pouvez apporter vos résidus domestiques dangereux au parc de récupération (Écocentre).



Collecte des encombrants

La collecte des encombrants permet de mettre à la rue tout ce qui ne peut pas être recyclé et qui n'entre pas dans le bac à ordures (mobilier, tables, chaises, matelas...). Il suffit de déposer vos encombrants en bordure de rue la veille de la collecte prévue au calendrier, soit le mercredi ou le jeudi, selon votre secteur.

Les matériaux de construction, démolition et les matières organiques incluant gazon et feuilles ne seront toutefois pas acceptés. Vous pouvez les apporter au parc de récupération (Écocentre).

Parc de récupération - Écocentre

Du **1^{er} avril au 31 octobre** :
du lundi au samedi, de 9 h à 16 h 30

Du **1^{er} novembre au 31 mars** :
le vendredi et le samedi, de 9 h à 16 h 30

Fermé les jours fériés

Téléphone : 450 759-9007

1481, rue Raoul-Charette à Joliette (parc industriel)
Gratuit pour les résidents de la MRC de Joliette
avec preuve de résidence.



Comment placer vos bacs

Afin de faciliter la collecte, veuillez placer vos bacs en bordure de rue les roues en direction de votre entrée privée, soit du côté contraire à la rue, les ordures d'un côté et le recyclage de l'autre. Si vous avez plus d'un bac, prévoyez un espace de 50 cm entre chacun.

JANVIER 2017

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER 2017

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

MARS 2017

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AVRIL 2017

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

MAI 2017

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JUIN 2017

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

JUILLET 2017

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AOÛT 2017

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

SEPTEMBRE 2017

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

OCTOBRE 2017

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

NOVEMBRE 2017

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

DÉCEMBRE 2017

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

LÉGENDE



Collecte des matières ultimes (ordures)
Mercredi ou jeudi, selon votre secteur*

Collecte des matières recyclables
Mercredi ou jeudi, selon votre secteur*



Collecte des matières organiques



Collecte du gazon et des feuilles



Collecte des encombrants



Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)



Collecte des sapins

* Voir carte au verso

